



Chères Voloroises, chers Volorois,

« *Les jours fondent comme la neige* » a écrit le poète, et nous sommes, aux portes de l'hiver, déjà loin du dernier bulletin municipal ! Pourtant, nombreuses sont les informations nouvelles que nous avons envie de vous transmettre. Pour cela, nous publions aujourd'hui ce *Bulletin Municipal Intermédiaire (BMI)* afin de vous mettre au courant de ce qui n'était pas encore d'actualité au printemps dernier...ou qui ne pourrait pas attendre le printemps prochain. Ce BMI avec des informations brèves et concises ne se substitue pas à votre bulletin municipal 2016, il vient juste apporter un complément d'information.

Les adjoints, les conseillers et moi-même continuons à travailler sur les projets annoncés. Il faut du temps pour monter les dossiers, demander les subventions, concrétiser une idée, mais ce temps qui paraît si long contribue également à la réflexion, à la faire mûrir, à l'affiner afin de finaliser des projets aboutis. S'agissant de la traverse du bourg, le conseil départemental a ouvert le dossier et nous encadre de ses conseils éclairés ; les dossiers de demande de subventions sont en cours d'instruction et nous commencerons bientôt à percevoir un calendrier

plus précis. Le projet d'accessibilité pour la mairie et l'école a été revu à la baisse mais nous avons obtenu de l'état la prise en charge de 30% des travaux au titre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) que nous avons demandée au mois de décembre. Concernant enfin le projet sur l'hôtel Dozolme cofinancé (à 50 %) par un fonds de concours communautaire des plans prévisionnels ont été présentés en conseil communautaire et nous sommes en attente d'une mise au budget CCMT 2016. Nous allons de notre côté déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional au titre de l'aide à la réalisation de nouveaux logements.

Nous tenions à vous dire que l'énergie que nous mettons à travailler sur ces projets pour la commune devrait, dans un avenir proche, se transformer en autant de nouveau pour Vollore.

Avant toute chose, Les adjoints, les conseillers municipaux et moi-même vous souhaitons à toutes et tous, une très bonne et heureuse année 2016.

Jean François DELAIRE

~Maire

Visite des villages

C'est lors de deux matinées ensoleillées que Mr Le Maire et certains de ses conseillers sont allés à la rencontre des habitants d'Archimbaud, le 14 novembre et de Bourdillon-Le Povet le 5 décembre. Des points « généraux » concernant la commune tels que l'entretien des chemins, ainsi que des points plus spécifiques à ces deux villages tels que les travaux d'enfouissement d'Archimbaud ou l'entretien du moulin de Bourdillon ont été abordés. Merci pour votre accueil chaleureux. Les prochaines visites de village auront lieu le 16 janvier 2016 pour Bournier et La Côte à 10 h 30 et le 06 février 2016 pour Le Bourg (salle de l'école) à la même heure. Elles se termineront autour du pot de l'amitié.



Vente de l'école de Sugier

Nous avons rencontré en mairie trois personnes qui désiraient acquérir l'ancienne école de Sugier. Après avoir étudié chaque dossier, le conseil a voté pour que le bien soit vendu à Julien Levantoux. Nous lui souhaitons une bonne installation dans ce bâtiment qui fait partie de notre patrimoine...et qui passera l'hiver au chaud avec son nouveau toit !

Les Associations

Petit rappel des différentes associations de la commune (et de leurs présidents):

L'Amicale Laïque (Edith CHOMETTE),

Le Club informatique VmTIC (Frédéric MENSE)

L'Amicale des Pompiers (Daniel BOST),

Le Club des Nouvelles Myrtilles (Jean-Luc CARPENTIER),

L'A.S.V.M. (Aurélien CHEVALERIAS),

Le Moto Club du Trinquart (Grégory FAYARD),

Le C.O.V.M. (Laëtitia ROUX),

La Société de Chasse (Sébastien CROHAS)

et une toute nouvelle :

- MARACAS (Elodie et Julien MARCHAND).

Chacune de ses associations recherchent des bénévoles et/ou des personnes intéressées par les activités qu'elles proposent. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous renseigner auprès des présidents.

Focus et explications sur l'association MARACAS :

Elle propose des animations culturelles, sportives et artistiques (chant, danse, caisse à savon...). Elle n'a pas pour but de concurrencer le COVM, mais plutôt de le compléter.

Agenda 2015/2016 :

- Réveillon 2015 par MARACAS (renseignements au 06.22.89.13.67)
- Tripes / beefs de L'ASVM le dimanche 07 février 2016, les cartes sont en vente auprès des joueurs (renseignements au 06.61.41.03.00)
- Bannière du COVM le 13 février 2016 (suivant les conditions climatiques !)
- Bal du COVM le dimanche 27 mars 2016
- Tripes-beefs du COVM le lundi 28 mars 2016
- Théâtre de l'Amicale Laïque les 9, 10 et 16 avril 2016.
- La Virée des Druides (marches et balades en VTT) de l'Amicale Laïque le dimanche 15 mai 2016

Une centenaire à Vollore!

La municipalité vous invite à fêter, le dimanche 31 janvier, à 11 h à la salle de l'avant garde, les 100 ans de Jeanne Matheix... Vous pourrez lui souhaiter un bon anniversaire et partager avec elle un moment convivial autour d'un vin d'honneur ...

Recensement

Le recensement national a lieu partiellement en France tous les 5 ans. En 2016, la commune de Vollore-Montagne sera concernée.

A partir du 21 janvier et jusqu'au 20 février un agent recenseur, Sébastien Vachias, vous rendra visite. Merci de lui réserver le meilleur accueil.



Du changement dans la classe des grands.

Le bureau de la maîtresse, ainsi que les bureaux doubles des élèves ont été remplacés par des chaises et des tables individuelles et ergonomiques. Chaque élève peut donc adapter sa table et sa chaise à sa taille. Une armoire, des casiers et des étagères ont complété le réaménagement de la classe pour un montant de 2905.99 euros. La directrice, Mme DAJOUX rappelle que pour les nouvelles inscriptions (hors déménagement) la date butoir est le 31 décembre 2015. Sans inscription avant cette date votre enfant ne pourra pas commencer à se familiariser avec l'école.

Nouvelle route de la Cheix

La nouvelle route de la Cheix est rouverte à la circulation. Cette desserte secondaire n'est pour l'instant pas goudronnée et ne sera donc pas déneigée, pour des raisons de sécurité et d'économie.



Plan d'eau

Notre plan d'eau est à nouveau plein ! Notre volonté, avant qu'il ne se vide accidentellement, était de le nettoyer de son fond vaseux afin de le rendre aux pêcheurs et aux flâneurs; mais le défi s'est avéré beaucoup plus compliqué que prévu...

En effet, notre plan d'eau n'est pas officiellement répertorié et enregistré vu que cela n'était, à l'époque de sa création, pas obligatoire. Il n'a donc aux yeux des autorités compétentes pas d'existence légale et ne peut de ce fait être théoriquement maintenu en l'état étant donné qu'il entrave le cours normal du ruisseau qui l'alimente.

On nous a même demandé de casser la digue et de rendre ainsi le cours d'eau à son lit naturel : notre plan d'eau est donc actuellement en sursis !

Monsieur le sous-préfet, qui nous apporte son soutien sur ce dossier, nous conseille de traiter avec un cabinet d'étude hydrologique qui pourrait éventuellement mettre en avant, au regard de la DDT, l'attrait touristique du site le sauvant ainsi de la destruction. Ce processus s'avère long et coûteux, et nous sommes en réflexion sur ce dossier.

Repas de Noël de la municipalité

Le mercredi 16 décembre 2015 à midi, à l'Auberge du Trinquart, a eu lieu le repas offert par la municipalité, avec la participation du COVM. Ce moment convivial est offert aux personnes âgées de plus de 75 ans, pour ceux et celles qui le souhaitent, en remplacement du traditionnel colis de Noël.

Pour mémoire ce repas avait eu lieu pour la première fois en décembre 2014 à l'hôtel des touristes.

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et Le Groupe La Poste proposent : WIFI63

WIFI63 a été conçu pour permettre d'offrir, sur Vollore Montagne, aux habitants comme aux visiteurs et touristes, un point d'accès public à internet, libre, gratuit et sécurisé (24h/24 & 7j/7).

Pour leur faciliter l'accès, ils bénéficieront d'une authentification unique lors de la première connexion puis seront automatiquement reconnectés dès qu'un point Wifi 63 sera disponible. Les deux antennes sont activées depuis le 07/12/15 dans le bourg de Vollore Montagne.

- <http://vollore-montagne.org/wifi>

La bannière

La bannière organisée par le C.O.V.M est une de nos belles traditions qui met à l'honneur les nouveaux habitants, les élus et les mariés de l'année.

Dès le matin, il faut aller chercher un grand sapin au fond des bois, enlever les branches au bas de l'arbre, le tracter jusqu'au parking de l'Hôtel des Touristes. Le sapin est alors écorcé. Les branches restantes à la cime sont décorées par des fleurs faites de papier crépon. En haut de l'arbre on positionne un drapeau bleu, blanc, rouge ; enfin un blason à l'effigie des nouveaux habitants et jeunes mariés est vissé sur l'arbre qui est alors positionné dans un trou et callé pour reprendre sa stature d'origine.

Un tas de branches coupées est alors fait au pied de la bannière : c'est le fougard. Celui-ci sera allumé à la nuit tombée par les nouveaux venus, les élus et les mariés ! Ces derniers auront également pour mission de cuisiner des guenilles et de les offrir aux villageois venus assister à cet événement, ceci leur permettant ainsi de faire connaissance avec les autres habitants du village. La tradition veut que les personnes mises à l'honneur sautent le fougard avant qu'il ne s'éteigne ... cela leur portera bonheur !

Entretien des pistes

En plus de l'entretien courant effectué par les employés municipaux, nous avons sollicité des entreprises pour améliorer la structure et les revers d'eau des pistes suivantes :

- en 2014: Patte d'oie dans Sugier, la piste allant de Sugier à la scierie du Forez, la piste de Thiers, la piste du Sopt au pont de Limblardie.
- en 2015: la piste de la Croix Saint Guillaume, la piste de Derbize à la route de Sugier,
- la piste de la Pierre Pamole.

Concernant cette dernière, au vu de la dégradation occasionnée par une fréquentation importante, nous avons obtenu que l'entretien soit dorénavant entièrement financé par la communauté de communes.

Petit à petit, nous essaierons de reprendre l'ensemble du réseau des pistes et des fossés de la commune. Si vous constatez un problème, vous pouvez contacter Christophe Guette ou Xavier Guyonnet.



Joyeux Noël et bonne année.

Achat du bois de Pamole

Suite à la délibération prise le 29 avril 2011 par la précédente équipe municipale, la commune va acquérir la parcelle cadastrée AC 55, située à l'entrée du site de la Pierre Pamole d'une superficie boisée de 7 ha 32. Cette parcelle, estimée par les domaines à 35 000 euros sera achetée par le biais de l'EPF SMAF qui est compétent pour réaliser, pour le compte des communes, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières. Nous avons repris ce dossier et allons prochainement passer la vente avec M. Audrain, le propriétaire actuel de la parcelle.

Outre sa position stratégique (elle est traversée par le chemin d'accès, partant du parking, au site de la Pierre Pamole), elle pourra devenir, avec l'aide et les conseils techniques de l'ONF, une forêt « remarquable ». Nous transmettrons ainsi aux générations futures l'image qu'un bois de résineux peut être, au-delà d'un objet de rapport, un élément fort du patrimoine communal, et tout simplement ... une belle forêt. Elle viendra ainsi embellir et enrichir, dans tous les sens du terme, ce site cher au cœur des Volorois.

Bulletin Municipal Intermédiaire de Vollore-Montagne 12/2015.

Directeur de publication : Jean-François DELAIRE / Commission information et communication

Crédit photos : MENSE / Impression et mise en page : Mairie de Vollore Montagne

<http://vollore-montagne.org>—eMail : mairie-vollore-montagne@wanadoo.fr